

PV DE COMITE

COMITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (CES)

PV DE LA REUNION N° 2 2017

Vendredi 29 septembre – FFA – 10H/16H

Présidence Christian CHARPENTIER
Présents André BENHENNA, Daniel BUZZI, Christophe CAMUS, Mikael CONJUNGO, Jean Pierre DORGANS, Bruno GUADAGNINI, André GUIGNE, Robert HURTES, Eric JAFFRELOT, André KERVEILLANT, Jean Michel MAILLARD, Jean-Marc MICHAUX, Patrice MONFERRAN, Jean MONTFERRAN, Jean Claude REGNAULD, Didier RUEL, Pierre WEISS
Assistent Cyril SAVIDAN et Elsa PILLETTE (en partie) (cf. §3)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de février 2017
3. Intervention d'Elsa Pillette-Renouard
4. Réglementation 2017
5. Le SI-FFA
6. Les installations non classées
7. Les 200 dossiers en cours
8. Les salles
9. Avis du CES pour l'implantation de Championnats de France
10. IAAF
11. CNDS 2017
12. Questions posées par les référents régionaux
13. Divers
14. Prochaine réunion

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

. Le Président souhaite la **bienvenue** à André Benhenna (le nouveau référent CEN) et Jean Montferran (référent G-E qui n'avait pas pu assister à la réunion de février).

. Il rappelle aussi que la liaison avec les **autres instances de la FFA** est assurée par l'intermédiaire de Robert Hurtes (COT), Mikael Conjungo (CNA), Jean Claude Regnaud (CSO). Le DTN vient de désigner son représentant, en l'occurrence Philippe Leynier.

. **FEDAIRSPORT** : lieu de rencontre des partenaires de construction de pistes où il représente la FFA ; lors de la réunion tenue la veille, le Président a été invité à faire une présentation sur les modifications apportées en 2017 à la réglementation-athlétisme : adhésion unanime à ce nouveau concept.

- . **Norme P90-100** va évoluer mais les changements n'affecteront pas l'athlétisme.
- . fin juin s'est tenue une réunion au siège de la FFA avec quatre représentants de la société **DML** qui a succédé au cabinet Millot. Le point a été fait sur les problèmes rencontrés sur certains chantiers (Miramas, Angers ...).
- . contact avec **FFF et FFR** qui a abouti à un texte commun.
- . la **FF de Hockey** n'avait, ni règlementation de classement, ni procédure ; elle vient d'en élaborer une qu'elle a transmise à la FFA (80 pages).
- . bonne réunion avec **Sportingsol**, un poseur de pistes bien implanté dans l'ouest.
- . le CES a finalisé le projet d'impression d'une **plaquette sur les équipements de proximité** ; le Président a rencontré au printemps, le service communication de la FFA ... mais aucune suite concrète n'a été enregistrée. Le Secrétaire fait le suivi avec le siège.
- . une **carte de France des référents régionaux** actuels a été élaborée et sera diffusée ; en ce qui concerne les DOM/TOM, le contact se fait directement entre le secrétaire du CES et les 6 ligues, avec un temps fort annuel à l'occasion de l'Assemblée Générale fédérale.
- . le Président rappelle que le but de la **Circulaire FFA 30 du 12 mai 2017** était (une de fois de plus) de rappeler le rôle du CES national, mais surtout de renforcer le rôle que doivent jouer les référents régionaux ; la situation est en effet assez disparate quant à la prise en compte de la problématique des installations dans chacune des régions.
- . lors de la réunion du **Bureau Fédéral de Marseille**, le 13 juillet 2017, le secrétaire a fait un rapport sur les activités du CES et la situation des installations en France. La préoccupation la plus importante relevée vient du fait que 428 installations ne sont toujours pas classées (cf. §6)
- . pour résumer toutes les procédures mises en place au cours des dernières années, un «**Vadémécum** » a été rédigé et envoyé à tous les référents le 16 juillet dernier. A l'issue de cette réunion, une mise à jour sera faite.

2. **APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2017**

La version finale de ce compte rendu a été envoyée le 13 mars par le Secrétaire Général de la FFA, à toutes les composantes de la FFA. Unanimité pour son approbation.

3. **INTERVENTION D'ELSA PILLETTE-RENOUARD**

Elsa Pillette-Renuard (chef du service des Affaires Institutionnelles) accompagnée de Cyril Savidan, présente le rôle de son service dont certaines attributions concernent le CES : aménagement territorial, avec un rôle incitatif auprès des collectivités territoriales à investir dans les activités athlétisme, ce qui comprend des équipements susceptibles d'accueillir des championnats de France, mais aussi de se porter candidats à des compétitions fédérales.

4. REGLEMENTATION 2017

4.1 Dossiers classés par la CSO en 2017

En tenant compte des classements décidés lors de la réunion de septembre, ce sont 39 dossiers qui ont déjà été finalisés en 2017. Record absolu.

4.2 Propositions de réajustements mineurs à la réglementation adoptée par le Comité Directeur FFA le 27 juin 2015

- . il est accepté à l'unanimité que les installations classées « EI » sont aussi ouvertes aux compétitions des minimes ;
- . il est aussi confirmé que le terme « incomplet » est plus approprié que « Stade régional niveau 1 ou niveau 2 » : il est plus lisible pour tous les acteurs ;
- . accord pour quelques ajustements mineurs dans la liste des critères
 - . « régional plein air » : une seule aire de sauts et de poids (la 2^e est recommandé) ;
 - . « régional plein air » : tapis de réception de saut en hauteur : obligatoire 5 x 3 x 0.7m – recommandé : 6 x 4 x 0.70m ;
- . les autres changements proposés n'ont pas été acceptés ;
- . il est rappelé que le matériel non fixé (telles que haies) ou les installations annexes ne font pas partie du classement.

4.3 Reclassements suite à la mise en place de la nouvelle réglementation : il est fait état du fait que certaines installations pourraient faire l'objet d'un classement dans une catégorie supérieure. Les référents régionaux qui constateraient ces situations le signaleront.

4.4 Classement des installations de proximité

Il est rappelé que les installations bénéficiant d'une piste de 250m peuvent prétendre à un classement en « Départemental », mais celles de 200m le seront en « Départemental Incomplet ».

4.5 Pelouses synthétiques

Il en existe de différents types, mais il est confirmé que les « vraies » pelouses synthétiques ne permettent le déroulement de lancers (pas de marques visibles et destruction du revêtement). Certaines pelouses hybrides le permettent (avec néanmoins une problématique pour le marteau). Ces produits sont appelés à évoluer beaucoup dans les années à venir.

5. LE SI-FFA

5.1 Récapitulation quantitative par catégorie

Au 10 septembre, le SI FFA recense 2202 installations susceptibles d'accueillir des compétitions d'athlétisme (1572 en plein air et 630 en salle) selon détails ci-dessous :

		Plein air	Salle	Total
VALIDES AVEC CLASSEMENT		882	265	1147
	IAAF	15	3	18
	NATIONAL	46	1	47
	INTERREGIONAL	35	0	35
	REGIONAL	416	12	428
	DEPARTEMENTAL	49	10	59
	ECSA	169	25	194
	EI	152	214	366
VALIDES SANS CLASSEMENT		263	130	393
NON VALIDES (Fermées)		427	235	662

5.2 Le fichier actuel du SI-FFA

Tous les mois, ce fichier est adressé à tous les référents régionaux. Il est en format Excel qui permet donc de le trier selon toutes sortes de clés.

5.3 Procédures de classement

Les informations figurant dans le Vadémécum sont passées en revue. Parmi les urgences des tâches confiées aux référents régionaux figure le reclassement des installations « interrégional » et « ECSA » qui devrait être terminée fin 2017 (la liste en a été envoyée (mémo du 10 août). Il est rappelé que, en cas de rénovation profonde (retoping), il y a nécessité de présenter un dossier complet pour le nouveau classement.

6. LES INSTALLATIONS NON CLASSEES

Lors de la réunion du 3 juillet à Marseille, le CES a attiré l'attention des membres du Bureau Fédéral sur une situation qui ne saurait perdurer ! En effet, il a été rappelé que

« conformément à l'article R131-33 du Code du Sport, la FFA prononce le classement des installations sportives utilisées dans le cadre des compétitions d'Athlétisme » mais aussi

« la procédure de classement constitue la reconnaissance officielle de la conformité d'une installation sportive aux fins de pratiquer l'Athlétisme ».

Le même texte stipule enfin que :

« Toutes les compétitions d'Athlétisme [...] doivent être pratiquées obligatoirement dans une enceinte sportive bénéficiant d'un classement de la Fédération ».

Ces dispositions ne sont pas respectées à la FFA ! ... et l'une des tâches du CES est d'y remédier !

Il a été annoncé au Bureau Fédéral que toutes les installations recensées devaient être classés avant le 31 décembre 2018 ! Passée cette date, toute installation « non classée » sera considérée comme « non valide » (*fermées*) et ne pourra accueillir de compétition !

Le CES souhaite que l'ensemble des Ligues soient conscientes de cet enjeu et, à cette fin, le Président Charpentier souhaite pouvoir faire une courte intervention lors de la réunion des Présidents de Ligue le 3 novembre.

7. LES 200 DOSSIERS EN COURS

Le CES tient en permanence à jour un fichier de toutes les installations dont la construction ou la rénovation est envisagée, ou qui devraient faire l'objet de travaux dans les mois ou années à venir. Ce fichier est alimenté par les informations que lui envoient les membres du CES qui ont été invités à faire part de leurs commentaires pour le 15 novembre, de façon à donner au Président Charpentier les éléments d'appréciation en vue de sa participation au Salon des Maires. L'appel aux mêmes informations (demandés pour le 14 septembre n'avait fait l'objet que de six réponses pour 13 régions !).

8. LES SALLES

8.1 Inventaire des installations avec pistes de 166m ou plus

Le CES a procédé à cette recherche et un tableau récapitulatif ces 22 installations a été diffusé aux membres.

8.2 Classement des installations couvertes pour l'hiver 2018

Lors de la réunion de février, il avait été rendu compte que tous les meetings en salle de l'hiver 2016/2017 s'étaient déroulés sur des installations classées (y compris pour les installations temporaires). La procédure pour l'hiver 2017/2018 va être lancée prochainement : pour les installations temporaires, nécessité de disposer avant validation d'un certificat de géomètre.

9. AVIS DU CES POUR L'IMPLANTATION DE CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le CES est maintenant pleinement impliqué dans le choix des implantations des Championnats de France sur piste. Mais à l'usage, il s'est avéré que les cahiers des charges des différents championnats nécessitaient une sérieuse mise à jour !

Le Président émet le souhait que le CES soit présent lors des réunions de travail en amont de ces événements, soit par la présence du référent régional, soit par celle de représentant de la CSO au sein du CES, Jean Claude Regnaud.

10. IAAF

. l'IAAF envisage de limiter à une durée donnée (5 ans ?) la validité des **classements** qu'elle aura prononcés. La reconduction du classement se fera au travers d'une visite des installations par un géomètre nommé par l'IAAF et qui appartiendra à un corps des géomètres IAAF à constituer. Mise en pratique : 1^{er} janvier 2019 au plus tôt.

. il a été constaté que, dans certains domaines, les exigences de la FFA pour un classement FFA étaient plus contraignantes que celles requises par l'IAAF pour un classement IAAF ! Etude comparative à réaliser !

. **quatre dossiers** sont en cours de finalisation: Aix-les-Bains, Miramas, Montreuil, Baie-Mahault.

. **Track & Field Facilities Manual** : le point est fait sur la partie « traduction » : sept des huit chapitres sont à présent traduits ! En ce qui concerne la relecture, et conformément à ce qui a été arrêté lors d'une réunion tenue dans le cadre de l'Assemblée Générale d'Amiens en avril dernier (impliquant aussi la COT et la CSO), il sera demandé (en sus des membres du CES) aux membres de ces deux commissions de bien vouloir apporter un œil critique au travail effectué.

. le Conseil de l'IAAF a pris des décisions

. **modification de la zone de passage du 4x100** : après échange de points de vue, il a été conclu que cette décision n'avait pas d'incidence sur les dispositions actuellement en vigueur, voire même les peintures au sol

. Renforcement des mesures de sécurité pour les **cages de lancer longs** : disposition à rediscuter au sein du CES

. il est aussi rappelé que tous les textes régissant les aspects techniques et de certification IAAF sont pleinement accessibles sur le **site internet de l'IAAF**.

11. CNDS 2017

Après un bref rappel historique sur l'évolution du CNDS depuis la création du FNDS, le point est fait sur la « campagne 2017 ». En définitive, seuls 5 dossiers ont été retenus pour l'athlétisme métropolitain (et cinq autres pour les DOM/TOM). Les décisions seront prises lors de la séance de novembre 2017 du CNDS.

L'attention des membres est attirée sur

. le besoin de se préoccuper dès à présent sur les dossiers susceptibles d'être présentés pour 2018 (date limite des dossiers, en principe fin mai !)

. le fait que les travaux ne doivent pas débiter avant que le demandeur n'ait reçu l'accusé de réception du dépôt de dossier au niveau des Préfets de Région.

12. QUESTIONS POSEES PAR LES REFERENTS REGIONAUX

Au fil des mois, les référents régionaux ont eu à traiter une vingtaine de questions relatives à la construction des installations ; le recensement en a été fait et des réponses apportées. Un document de synthèse sera adressé aux membres du CES (il est aussi disponible pour ceux qui seraient intéressés par ces questions).

13. DIVERS

- 13.1 Force est de constater que le sous-groupe «lancer» n'a pas apporté les résultats escomptés. Par contre, un document est disponible sur le site Equiom.com
- 13.2 Lors d'une réunion tenue sur le thème « Atlas francilien du recensement des équipements sportifs », il a été rappelé que le Ministère de la Jeunesse et des Sports tient à jour son propre fichier des installations ... mais qui, tout au moins pour l'athlétisme, est loin d'être aussi précis et complet que celui dont dispose la FFA par le biais de son SI.FFA

14. PROCHAINE REUNION

Samedi 7 avril 2018 (sous réserve de confirmation)

Christian CHARPENTIER
Président

Pierre WEISS
Secrétaire